

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Convocation du : 29 novembre 2022

Nbre Conseillers
en fonction : 10

La Maire : Marie-Line DUCORDEAUX

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers
présents :

Christine SENFT

David BAUER

Les conseillères : Emilie BERTRAND-MELTZ, Julie
NGUEFACK

Les conseillers : Rémy KLEIN

Absents excusés : Carole JACQUOT, Cathy KLEIN, Marie-
Laure MATT,

Secrétaire de séance : Christine SENFT

Mme le Maire ayant du retard, c'est M. le 1^{er} adjoint Fabien DOLLE qui présidera le Conseil Municipal. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée puis les informe que Mme Cathy KLEIN donne procuration à M. Rémy KLEIN.

Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et spécialement à M. Olivier SEYLLER technicien ONF et son collègue M. Marc MULLER nouveau forestier sur le triage d'Albé, qui présentera le programme des travaux ONF 2023 ainsi que le plan de gestion de la forêt puis passe à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, rejoint par Mme Marie-Line DUCORDEAUX, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2022.

2. PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX ET D'EXPLOITATION ONF 2023.

Olivier SEYLLER et Marc MULLER évoquent le MAPA 2022, deux lots (parcelles 06 et 12) n'ayant pas encore été exploitées cet automne par MM ENTZ et ULRICH. Ils proposent de les exploiter fin 2023, pour créer davantage de volume et ainsi faciliter les ventes. Il faudra également vérifier avec ces deux professionnels les prix validés lors du contrat 2022, car les travaux de d'exploitation ont depuis augmenté de 6% et les travaux de débardage de 12%.

Après lecture des travaux proposés par l'ONF en amont de la réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes proposées par l'ONF en forêt communale d'Albé pour l'exercice 2023.
- Donne mandat au Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
- Décide de recourir à un marché à procédure adaptée pour l'achat des prestations d'exploitation forestière, de procéder par parcelle et par lot, autorise le maire à signer le règlement de consultation, les actes d'engagement ainsi que tous les documents y relatif.
- La commission d'ouverture des plis procèdera au réajustement des contrats non exécutés en 2022 et reportés en 2023.
- Vote les crédits correspondant à cet état de prévision des coupes :
 - 16 890 HT. de dépenses pour les travaux d'exploitation
 - 10 410 HT. de dépense de débardage et de câblage
 - 3 374 HT. de dépenses d'honoraires
 - 69 240 HT. de recettes brutes.

Le programme d'actions proposé pour l'année 2023 se décline en 6 types de travaux :

Travaux sur parcellaire : 2 200 €	Travaux sylvicoles : 4690 €
Travaux d'infrastructures : 2 510 €	Travaux de protection : 1744 €
Travaux divers : 630 €	travaux connexes infrastructures : 16 560 €

Après discussion et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Adopte sans observation les travaux de maintenance parcellaire, les travaux sylvicoles, travaux divers ainsi que la protection contre les dégâts.
- Souhaite fractionner et demander d'autres devis concernant les travaux connexes (travaux d'entretien de route en terrain naturel chemin de l'Ungersberg ainsi que des créations de fossés à l'Ungersberg) et supprime les travaux connexes suivants : entretien des renvois d'eau.
- Demande à l'ONF de modifier le programme d'actions pour 2023 en tenant compte des présentes demandes.
- Donne mandat au Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation.

3. CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi contractuel pour un poste permanent faisant fonction d'ATSEM rémunéré selon l'échelle C2 correspondant à l'échelon 6 du grade d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet, à raison de 21 /35ème à compter du 1er janvier 2023.

Cet emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 404, indice majoré : 365.

4. COMPLEMENT DELIBERATION DU POINT N°8 DU 06/07/2022 TRAME VERTE ET BLEUE

En complément de la délibération n°8 du 06 juillet 2022, et en tenant compte des travaux de végétalisation du cimetière prévus au point 6 du 21 novembre 2022, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de décaler la sortie du dispositif de la trame verte et bleue à la fin de la phase 3 courant 2023.

5. DIVERS

Fin de séance : 20h30.

A Albé le 15 décembre 2022,

La secrétaire de séance,
Christine SENFT

Le Premier Adjoint,
Fabien DOLLE